

Mise en ligne : 19 janvier 2014.
Dernière modification : 19 août 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES PLANTATIONS DE KANTROY (1927-1937)

filiale des Messageries fluviales de Cochinchine
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Messag._fluv._Coch._1928-196x.pdf

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1927)

La Société des Messageries fluviales de Cochinchine a créé la Société indochinoise des Plantations de Kantroy au capital de 3 millions de francs divisé en 30.000 actions de 100 francs libérées du quart.

Les Messageries fluviales apportent à la société tous les droits qu'elle s'est assurée sur les terrains dont elle a demandé la concession le 25 mars 1926 dans la région de Mimot, province de Kompong-Cham, Cambodge, et elles reçoivent en rémunération 20.000 parts sur les 26.000 créées, 6.000 devant être réparties entre les souscripteurs à raison d'une par cinq actions.

Le conseil est autorisé à porter le capital à 30 millions de francs.

Les actions reçoivent un dividende non cumulatif de 7 % et les parts 25 % du solde des bénéfices nets.

Les premiers administrateurs sont : MM. le colonel [Fernand] Bernard, Gaston Rueff ¹, Jean Rheims ², Camille Lejeune ³, Pierre Guesde ⁴, Léon Deschars ⁵, [Édouard]

¹ Rueff (Gaston)(1901-1977) : président des Messageries fluviales de Cochinchine. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Messag._fluv._Coch._1928-1957.pdf

² Jean Jules Rheims : né le 2 avril 1902 à Paris VIII^e. Fils de Jules Rheims (2 février 1863 à Paris-2 août 1927, à Lugrin, Haute-Savoie), banquier. À son tour banquier, 10, rue Chauchat, Paris. Il épouse en 1930 Lina Louis-Dreyfus, fille de Louis Louis-Dreyfus (1867-1940), négociant en grains, armateur, député de la Lozère (1905-1910), puis des Alpes-Maritimes (1930-1936). D'où deux fils : François (1932) et Philippe (1934), commissaire-priseur, expert en œuvres d'art. En 1931, Jean Rheims devient administrateur de la Société nouvelle de la Banque Adam (absorbée en 1937 par la BNCI) et en 1937 des Plantations réunies du Mimot (après absorption de Kantroy). En outre, administrateur des Manufactures indochinoises de cigarettes (ces trois affaires contrôlées par les Messageries fluviales de Cochinchine). Champion de bobsleigh, il refuse, avec son équipier Philippe de Rothschild, de participer aux Jeux olympiques de Berlin (*L'Univers israélite*, 24 janvier 1936). Placé sous l'administration provisoire du sieur Gajac dans le cadre de l'aryanisation (*JORF*, 13 mai 1941). Rallie la France libre à Londres en décembre 1942. Chevalier de la Légion d'honneur. Décédé le 1^{er} juillet 1983 à Paris XVI^e.

³ Camille Lejeune (1881-1960) : administrateur des services civils de l'Indochine (1906-1919), reconverti dans les affaires. Notamment directeur de la Cie nosybéenne d'industries agricoles. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Nosybeenne-ind.-agric.pdf

⁴ Pierre Guesde (1870-1955) : résident supérieur, puis (1923) administrateur de sociétés dont les Messageries fluviales de Cochinchine et plusieurs de leurs filiales : Cie saïgonnaise de navigation et de transport, Plantations de Mimot, Manufactures indochinoises de cigarettes, Société urbaine foncière indochinoise.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Pierre_Guesde_1870-1955.pdf

⁵ Léon Deschars (1881-1955) : fils d'Alfred, banquier (Gay, Rostand, Deschars). Neveu de Léon Deschars (1835-1909), commissaire aux comptes de la Cie française des mines du Laurium. Frère cadet d'Edmond Deschars (Air liquide). Marié à Suzanne Allard. Dont Simone (Mme Paul Coirre) et Roger (1919). On le retrouve à la Société indochinoise de plantations réunies de Mimot. Cf.

de Laboulaye ⁶, Georges Perles ⁷, François d'Ursel, Robert Gérard ⁸, Paul de Rémusat ⁹, le major Williams et l'Union syndicale financière [Siaume].

La Traite.. des Jaunes
(*L'Écho annamite*, 20 mars 1929)

.....
125 ouvriers agricoles ont été débarqués à Saïgon le 13 mars 1929 du vapeur
« Gouverneur-Général-Doumer » pour le compte des plantations ci-après :
[21 pour plantations Kantroy.](#)
49 pour plantation Michelin.
48 pour plantations Terres-Rouges Cochinchine
et 7 pour la Compagnie du Cambodge.
Bonne chance !

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1929)

Introduction des 300.000 actions de 100 francs composant le capital de la Société indochinoise des plantations de Kantroy et des 26.000 parts bénéficiaires.

NOUVELLES DU CAMBODGE
KOMPONGCHAM
par N. T.
(*L'Écho annamite*, 17 mai 1929)

À Mimôt, M. Pellen, géomètre, a été, dans la nuit du 10 mai, assailli par les coolies de la plantation, sous instigation, dit-on, du surveillant tonkinois Quac.

Tây ninh, le 12. — Dans le calme de la nuit, une auto venait de Mimôt et allait stationner devant la maison du docteur Connesson, médecin-chef de Tayninh. Il était onze heures du soir.

⁶ Édouard de Laboulaye (1883-1955) : secrétaire général de la Banque de l'Indochine qu'il représenta à la tête de deux douzaines de sociétés, dont la SICAF et plusieurs de ses filiales.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf

⁷ Georges Perles ou Perlès (Paris, 1876-Paris, 1966) : fils de Lazare Perlès, négociant, et Clotilde Oppenheim. Licencié en droit. Diplôme de Sciences politiques et des Langues orientales. Marié le 8 avril 1907 à Renée Valentine Madeleine Michel. Fondé de pouvoir de banque (1900), puis banquier à Paris (1905) sous la raison sociale Georges Perlès & P. Michel, 34, rue Laffitte. Membre du Syndicat général des banquiers en valeurs mobilières près la Bourse de Paris. Administrateur de la Caisse syndicale des banquiers et changeurs de Paris et des départements (1909), du Royal Monceau Hôtel (1924), de la Société française des Nouvelles-Hébrides (1929). Émission de la Compagnie française du continent africain, Casablanca (1927). Chevalier de la Légion d'honneur (ministère des finances)(1934). Placé sous l'administration provisoire du sieur Nicollon des Abbayes dans le cadre de l'aryanisation (*JORF*, 13 mai 1941).

⁸ Robert Gérard (1899-1998) : polytechnicien, ingénieur des mines, administrateur de sociétés. Président de Sidi-Bou-Aouane (1945). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sidi-Bou-Aouane_pb.pdf

⁹ Paul de Rémusat : également administrateur des Plantations de Preck-Chlong (même groupe).

Notre curiosité fut naturellement éveillée par cette visite du médecin, à cette heure avancée de la nuit. Il s'agissait, peut-être, disions-nous, d'un accident d'automobile survenu à quelque enfant du royaume khmer.

Non, il n'en était rien. Un employé européen des Plantations de Mimôt venait solliciter des soins du docteur Connesson, pour M. Pellen, qu'il disait avoir été assailli par une trentaine de coolies.

Voici les renseignements que nous avons recueillis à ce sujet.

M. Pellen est un géomètre des Plantations de Mimot. C'est un brave homme et un bon patron.

M. Pellen a, pour l'aider dans ses travaux, quelques secrétaires-dessinateurs indigènes. Ces derniers vivent en mauvaise intelligence avec les coolies des plantations, et notamment avec leur surveillant, un nommé Quan. Coolies et surveillant sont tous Tonkinois.

Les employés de M. Pellen sont souvent la cause des mauvais traitements que ces coolies reçoivent de leurs surveillants européens. Retenues de salaires, coups de rotin ou de nerf de bœuf, autant de punitions reçues, très souvent sans motif valable.

Cette situation ne devait pas durer. Il fallait qu'ils vidassent un jour leur querelle.

M. Pellen a l'habitude de chasser la nuit, en compagnie de ses employés.

Les coolies le savaient. Ils les attendaient sur le chemin, ayant pris soin, précise-t-on de boire un grand coup. Dès qu'ils aperçurent M. Pellen et ses aides, ils tombèrent dessus, à coups de bâton et de coupe-coupe.

M. Pellen prit la défense de ses hommes. Il fut à son tour, attaqué. Il reçut pour son compte, un coup de bâton sur la tête. Il prit la fuite, et, dans sa hâte, engagea un pied dans un trou, parmi les nombreux trous creusés dans la plantation, d'où une deuxième blessure à son pied gauche.

M. Pellen était dirigé, le 11 au matin, sur Saigon. Son état paraissait assez grave.

Mais revenons à nos coolies. L'alerte fut donnée. Ils furent arrêtés (32 en tout, dit-on), avec le surveillant Quan en tête, à qui toute la faute incombait.

Nos lecteurs, qui avaient lu le rapport de M. Delamarre sur la situation des coolies employés dans les Plantations de Mimôt, peuvent se faire une idée des supplices qu'endurèrent ceux qui furent arrêtés à la suite de cette affaire Pellen. D'aucuns disent que le surveillant Quan peut être considéré, comme mort, ainsi que plusieurs de ses compatriotes. Des coups de crosse et de botte firent la connaissance de leur poitrine et de leur bas-ventre. Pieds et mains liés, on les frappa à qui mieux mieux pendant tout le reste de la nuit.

Voilà ce qu'il en coûte de frapper un Français, sans compter qu'ils vont être tous condamnés à plusieurs années. de prison.

Nous avons dit que M. Pellen est un brave homme. Les Annamites de Mimôt l'estiment beaucoup. Malheureusement, ce sont toujours les bons qui paient pour les mauvais. Poussés à bout, les coolies s'en prirent au premier Européen rencontré sur leur chemin.

D'après eux, il vaut mieux encore aller en prison que de travailler sous les ordres d'employeurs qui ne tiennent aucun compte des contrats signés.

C'est ce qui avait dicté leur geste du 10 mai courant. C'est aussi ce qu'ils avaient fait dans les Plantations de Phuriêng, il y a quelque temps, où un Français avait trouvé la mort dans les circonstances que l'ont sait.

Tant que le gouvernement négligera d'améliorer le sort de ces travailleurs, on verra encore, peut-être, de ces petites et regrettables révoltes de coolies. Cette affaire survenue à Mimôt est un avertissement entre beaucoup d'autres. Souhaitons, dans l'intérêt de tous, qu'il soit le dernier du genre et que le gouvernement, se rendant compte enfin du danger, prenne les dispositions nécessaires pour mettre un terme à cet état de choses en accordant à l'ensemble des coolies des plantations les améliorations qu'ils attendent depuis longtemps.

À M. Pellen, victime innocente d'une telle situation, nous présentons nos meilleurs vœux de prompt et entier rétablissement

Un drame dans une plantation
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1929)

M. Pellen, géomètre civil de Pnom-Penh, était sur la plantation de Kantrueil [*sic*] à Mimot lorsqu'il fit une observation au surveillant tonkinois Quan.

Celui-ci répliqua qu'il n'avait aucun ordre à recevoir sinon de son chef direct.

M. Pellen s'en fut donc chercher M. Nicolle, le directeur, et revint en sa compagnie chez le Tonkinois.

Au moment où ils arrivaient près de la maison, une quarantaine de coolies, sur l'ordre du caporal, tombèrent à l'improviste sur les deux Européens.

M. Nicolle put se dégager et prendre la fuite ; tandis que M. Pellen était lardé de coups de coupe-coupe.

Le géomètre voulut gagner sa voiture pour s'enfuir, mais les coolies continuèrent à frapper sauvagement.

L'Européen saisit enfin son revolver, mais un coup de coupe-coupe sur la main le força à lâcher son arme.

Parvenant à se libérer, il s'enfuit dans la nuit ; il tomba dans une fosse et perdit connaissance.

Revenant à lui il perçut le bruit que faisaient ses agresseurs lancés à sa poursuite, mais ceux-ci, heureusement, passèrent outre.

M. Pellen se traîna vers la route, et fut assez heureux pour rencontrer un groupe de planteurs qui le trouvèrent gisant dans une mare de sang.

Transporté d'urgence à l'hôpital de Tayninh, il y reçut les premiers soins. On constata qu'il n'avait pas loin de quarante blessures sur tout le corps.

Il a enfin pu être ramené à Saïgon. et hospitalisé à la clinique Angier.

Le surveillant Quan a été arrêté ainsi que 39 coolies.

Chronique de Saïgon
Main-d'œuvre engagée
(*L'Écho annamite*, 8 octobre 1929)

220 ouvriers engagés ont été débarqués à Saïgon des vapeurs « Amboise » et « Stuttemberg-Balguerie » pour le compte des plantations ci-après :

.....
Plantation de Kantroy : 10 hommes — 3 femmes.

.....
5 manquaient à l'arrivée du « Stuttemberg Balguerie ».

MARIAGE
Lina Louis-Dreyfus
Jean Rheims
(*Le Littoral*, 6 juillet 1930)

.....
Le mariage de mademoiselle Louis-Dreyfus avec M. Jean Rheims, chef de la maison de banque de ce nom, a eu lieu à la mairie du 7^e arrondissement le mercredi 25 juin et la bénédiction religieuse a été donnée aux jeunes époux le lendemain au temple [israélite] de la rue de la Victoire. Les témoins de la mariée étaient : son grand-père, le baron Lévy [Lévi] et la marquise de Chasseloup-Laubat ; ceux du marié : M. Haarleicher ¹⁰, directeur au ministère de la Marine marchande, et M. Getting ¹¹. Les nombreux amis et parents du jeune couple sont venus leur adresser leurs félicitations après la cérémonie religieuse, et chez M^{me} Louis-Dreyfus qui donnait une réception.

Société indo-chinoise des plantations de Kantroy
(*La Journée industrielle*, 29 octobre 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier, sous la présidence du colonel F. Bernard, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1929. Les dépenses d'établissement s'élèvent à 10 millions 973.228 fr. 70.

Le conseil signale dans son rapport qu'il a engagé au nom de la société une instance contre le gouvernement général de l'Indo-Chine. en réparation du préjudice causé du fait de son intervention dans la répartition de la main-d'œuvre.

Société indochinoise des plantations de Kantroy
(*Les Annales coloniales*, 3 novembre 1930)

Bilan sans compte de profits et pertes. A l'actif ; frais de constitution : 314.303 ; compte de premier établissement : 10.973.223 ; Approvisionnements : 390.642 ; Caisses et banques : 13.545.454 ; débiteurs divers : 1.596.939 ; enregistrement trimestriel : 9.067 ; frais généraux d'administration : 410.792 ; perte du change : 2.836.572.

Au Passif : Capital 30.000.000 ; créiteurs divers 77.959.

À la fin de son second exercice, la société peut présenter une superficie plantée en greffons provenant des meilleurs plans de Java, de 1.291 hectares et au bilan une situation remarquablement saine après avoir cependant pratiqué d'importants amortissements.

L'augmentation des frais généraux passés de 666.081 fr. à 1.837.128 fr, s'explique, selon le rapport, par une mesure d'ordre comptable, par environ 260.000 fr., la société assurant maintenant en commun divers services avec les Plantations de Mimot.

¹⁰ André Haarleicher (Paris, 1838-Auschwitz, 1944) : fils de Paul Haarleicher (1838-1915), banquier, l'un des premiers actionnaires de la Banque de l'Indochine, et de Berthe Rheims (1853-1928), sœur d'Edmond Rheims (1850-1931), de la célèbre carrosserie Rheims & Auscher (anc. Rothschild fils), et de Jules Rheims (1863-1927), banquier, père du marié. Ancien sous-directeur de l'arsenal de Saïgon (1898-1901).

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Arsenal-Marine-Saigon.pdf

¹¹ La mère de Jean Rheims étant une fille de Bernard Getting (1825-1917), négociant, associé de la maison Fould. Sœur cadette d'Édouard Getting (1861-1933), industriel ; de Georges-Lucien (1864-1925), fondateur de la maison Getting-Jonas-Titan à Saint-Denis : courroies, cuirs industriels ; de Max (1865-1925), vice-président de la Société pour le commerce entre la France et les pays d'outre-mer (Anc. Fould), administrateur de la Société de Bamako ; et d'Henriette, mariée à Raphaël Salzedo, fondé de pouvoirs de la Société parisienne des verreries.

Le conseil estime que les dépenses jusqu'en 1934, époque où l'on entrera en production, ne dépasseront pas au total 11 à 12.000.000 fr., soit moins que le montant des espèces en caisses.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1930)

À la fin de 1929, les plantations de Kantroy avaient dépensé 10.973.228 fr. pour premier établissement et avaient 13.545.454 francs en caisse.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1933)

M. Antoine d'Ursel est nommé administrateur de Kantroy.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES PLANTATIONS DE KANTROY
ASSEMBLÉE ORDINAIRE
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 26 octobre 1933)

Assemblée réunie sous la présidence de M. le colonel F[ernand] Bernard, qui appelle comme scrutateurs les deux plus forts actionnaires présents. M. F. Comoy remplit les fonctions de secrétaire.

Rapport du conseil d'administration

Nous avons, Messieurs, l'honneur de vous présenter le bilan, du 5^e exercice de votre société, arrêté au 31 décembre 1932.

Durant cet exercice, nous n'avons entrepris aucune extension et avons limité notre activité à l'entretien de votre domaine qui comporte, vous le savez, 1.746 hectares plantés.

Cet entretien a été conduit par notre directeur, M. [Antoine] d'Ursel, avec le plus grand soin et avec un souci constant d'économie.

Examen du bilan

Le Bilan que nous vous présentons n'exige pas d'explications particulières.

Le compte de Premier Établissement, qui comprend la totalité des dépenses de concession, construction, matériel et travaux, passe de 19.135.530 fr. 84 à 20.408.293 fr. 24, soit une augmentation de 1.272.762 fr. 40. Cette augmentation résulte des travaux effectués et passés en écriture au 31 décembre dernier.

Nous avons, d'autre part, continué les efforts de compression de dépenses de l'exercice précédent afin de réduire autant que possible le montant des approvisionnements et les sommes dues par tiers.

Nous avons pu ainsi réduire le Compte Approvisionnement de 86.286 fr.10 à 38.075 fr 80 et le Compte débiteurs divers de 2 millions 16.661 francs à 837.303 fr. 60. Par contre, les espèces en Caisse et banques s'élèvent à 2.876.534 fr 95 contre 2.498.882 fr. 45 par suite du remboursement effectué par différents débiteurs.

Notre portefeuille reste inchangé et avec les espèces en caisse et banques, nous possédons encore à l'heure actuelle une somme globale d'environ 7 millions de francs.

Sans doute, si nous étions obligés de réaliser notre portefeuille, nous subirions une perte sensible, mais nos ressources liquides nous permettront de faire face aux dépenses d'exploitation de 1933, 1934 et jusqu'au milieu de 1935 sans avoir à toucher à notre portefeuille.

Une telle situation est particulièrement favorable si on la compare aux entreprises de même ordre, tant en Indochine qu'aux colonies étrangères.

Questions à l'ordre du jour

D'autre part, nous vous demandons de procéder cette année au renouvellement du mandat de trois de vos administrateurs. Le sort a désigné MM. le major Williams, R[obert] Gérard, Jean Rheims qui se représentent à vos suffrages.

Nous avons appelé à siéger au sein de votre conseil M. Antoine d'Ursel, directeur général de nos plantations, dont le contrat était arrivé à expiration. Nous vous demandons également de procéder, suivant la loi, à la désignation des commissaires chargés de vérifier les comptes de l'exercice en cours nous proposons à vos suffrages M. R. du Pré de Saint-Maur, à Paris, et M. [Paul-Antoine] Veyssier¹² à Saïgon.

Enfin, nous vous prions, comme d'usage, de donner aux administrateurs les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Il n'a été fait au cours de l'exercice que des opérations d'ordre courant.

Nous vous proposons en conséquence, d'approuver et les dispositions prises par votre conseil et les comptes de l'exercice 1932 que nous soumettrons à votre approbation après que vous aurez entendu la lecture du rapport de MM. les commissaires.

Société indochinoise des plantations de Kantroy
(*La Journée industrielle*, 15 juin 1934)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé le bilan de l'exercice 1933, ne donnant pas lieu à l'établissement d'un compte de profits et pertes.

L'assemblée a réélu MM. François d'Ursel et Antoine d'Ursel, administrateurs sortants.

KANTROY
(SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES PLANTATIONS DE)
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 81)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Leroy-Le_Caoutchouc-1935.pdf

Conseil : MM. le colonel [Fernand] Bernard, Édouard de Laboulaye, Gaston Rueff, Léon Deschars, Robert Gérard, Pierre Guesde, Camille Lejeune, Georges Perlès, Jean Rheims, Comte Antoine d'Ursel, Joseph Vannier, le major Williams.

Capital : 30 millions, divisé en 300.000 actions de 100 francs.

Parts de fondateur : 26.000.

¹² Paul-Antoine Veyssier : il effectue toute sa carrière aux Messageries fluviales de Cochinchine. Frère d'Edmond Veyssier (1875-1937), commissaire hors classe de la Sûreté en Cochinchine. Les deux frères possédaient la plantation d'hévéas Blavadie à Tayninh (75 ha plantés sur un domaine de 303).

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve, 7 % non cumulatif aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil. Prélèvement pour fonds de prévoyance à décider par l'assemblée. Sur le solde : 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Toutefois, l'assemblée générale peut décider la constitution d'un fonds de prévoyance par prélèvements sur la part revenant aux actionnaires.

Liquidation : Apurement du passif. Remboursement du nominal des actions et répartition aux actionnaires du fonds de réserve pouvant leur appartenir. Sur le solde : 75 % aux actions. 25 % aux parts.

Objet : plantation, culture, exploitation du caoutchouc, café et thé.

PLANTATIONS D'HÉVÉAS (en hectares)

Concessions	1928	1929	1930	1931	Total
9.000	630	245	416	455	1.746

La société s'est heurtée, dès ses débuts, à des difficultés provenant de l'administration locale pour le recrutement de sa main-d'œuvre. Par suite du manque d'ouvriers, sur 1.450 hectares défrichés en 1929, 630 seulement ont pu être plantés au cours de l'année et 245 en 1929, ce qui a forcément augmenté le prix de revient des plantations.

Le programme de la société est atteint, elle ne procédera pas à de nouvelles extensions et se bornera à entretenir ses plantations jusqu'à leur arrivée à maturité.

Établies en plants greffés à 100 %, elles sont parmi les plus belles de l'Indochine et peuvent être comparées aux meilleures de Malaisie et des Indes néerlandaises.

Les saignées commenceront vraisemblablement courant 1935 et l'on est en droit d'espérer des rendements très importants.

PORTEFEUILLE

Porté au bilan aux cours d'achats pour 3.919.740,50, il se compose de titres de bonnes plantations anglaises et hollandaises. La forte dépréciation de ces titres s'est atténuée depuis le début de l'année et l'on peut espérer qu'avec l'amélioration du marché du caoutchouc, les cours d'achat seront facilement retrouvés.

Les disponibilités de la société lui permettent d'assurer l'entretien des plantations durant plusieurs années, d'autant plus que les premières saignées ne sont pas éloignées. Elle pourra choisir l'époque de réalisation de son portefeuille.

COTATION

Actions et parts: marché en banque au comptant, depuis le 7 mai 1934
Cours extrêmes.

	Actions	Parts
1934	95 — 46	225 — 100

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF	
Frais de constitution société	1

Comptes de premier établissement :	
Travaux de plantation : 19.877.925,04	
Constructions : 223.484,10	
Matériel : 18.967,00	
Concession, Prospection : 1.271.088,60	
Frais de recrutement : 51.089,80	21.442.554,54
Approvisionnements :	52.553,80
Espèces, Caisse et Banques	1.628.718,45
Débiteurs divers	1.286.748,50
Frais d'enregistrement trimestriel	130.427,62
Portefeuille	3.919.740,50
Perte au change	1.963.28,19
	<u>30.424.032,60</u>
PASSIF	
Capital	30.000.000,00
Créditeurs divers	424.032,60
	<u>30.424.032,60</u>

Société indochinoise des plantations de Kantroy
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1936)

L'assemblée ordinaire, tenue le 26 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1935 se soldant par un excédent de dépenses de 109.387 fr., qui a été porté au compte de premier établissement.

MM. Deschars et Lejeune, administrateurs sortants, ont été réélus.

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 10 mars 1937)

Sociétés de plantations de caoutchouc membres titulaires du syndicat
Sté indochinoise des plant. de Kantroy repr. par M. [Léon] Karcher ¹³, direct., 5, quai
Le-Myre-de-Vilers, Saïgon

Société indochinoise des plantations de Kantroy

¹³ Léon Karcher (Souk-Arhas, 1885-Neuilly, 1957) : officier d'artillerie, ingénieur, marié en 1920, au Cap-Saint-Jacques, à Magdeleine Laurentie, fille de Pierre Laurentie (pilote de la rivière de Saïgon, administrateur des Plantations de Baria et de la Société agricole de Suzannah, puis, après absorption, de la Société indochinoise de plantations d'hévéas). Léon Karcher fit carrière aux Messageries fluviales et dirigea plusieurs de leurs filiales. Chevalier (1919), puis officier (1937) de la Légion d'honneur.

(Les Travaux nord-africains, 14 mai 1937)

Les comptes de l'exercice 1926 font ressortir un bénéfice de 1.764.177 fr. que le conseil proposera d'affecter à l'amortissement partiel du poste « perte au change » qui ne s'élèvera plus qu'à 206.752 francs au lieu de 1.970.930 fr. L'exercice précédent s'était soldé sans bénéfice ni perte.

PLANTATIONS DE KANTROY
(Les Annales coloniales, 28 mai 1937)

Présidée par M. Fernand Bernard, l'assemblée ordinaire du 21 mai a approuvé les comptes de exercice 1936. Le solde bénéficiaire du compte de profits et pertes ressort à 1.764.177 fr. Cette somme a été affectée à l'amortissement partiel du poste perte au change, qui se trouvera ramené de 1.970.930 fr. à 206.752 fr. MM. F[ernand] Bernard et G[aston] Rueff ont été réélus administrateurs.

PLANTATIONS DE KANTROY
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 26 juin 1937)

L'assemblée ordinaire du 21 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1936, dont les résultats bruts se sont élevés à 1.291.321 francs. Il s'y ajoute les revenus du portefeuille et bénéfices divers pour un total de 548.970 fr., ce qui donne un total bénéficiaire de 1 million 840.922 francs. D'autre part, les frais généraux ayant absorbé 76.114 francs, le profit net de l'exercice s'établit à 1.746.177 francs. Il a été affecté à l'amortissement partiel du poste « perte au change », qui se trouve ainsi ramené à 206.752 francs.

MM. F[ernand] Bernard et G[aston] Rueff, administrateurs sortants, ont été réélus

Société indochinoise des plantations de Kantroy
Assemblée ordinaire du 21 mai 1937
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 28 août 1937)

M Fernand Bernard, président du conseil d'administration, préside la séance et constate que 89.660 actions sont présentes ou représentées Il appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires : M. Rueff, représentant les Messageries fluviales de Cochinchine, et M. Bonnet.

M. Comoy, secrétaire du conseil d'administration, est nommé secrétaire de l'assemblée.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons l'honneur de vous présenter, Messieurs, le bilan et le compte de Profits et pertes, du 9^e exercice de votre société, arrêté à la date du 31 décembre 1936.

Développement de l'exploitation

Ainsi que nous l'avons dit, lors de la dernière assemblée générale ordinaire, nous avons commencé, au mois de juillet 1935, l'exploitation partielle de votre domaine. Cette exploitation partielle s'est développée ; elle portait, au 31 décembre 1935, sur

185.240 arbres répartis sur 1.167 hectares Ces chiffres, à la fin de l'année 1936, ont été portés à 392.213 arbres répartis sur 1.647 hectares.

Nous vous rappelons que votre plantation comprenant 1.679 hectares, il ne restait donc à mettre en saignée, au 1^{er} janvier 1937, que 32 hectares ; mais en tenant compte des arbres répartis sur les autres lots de la plantation et qui ne sont mis en saignée que progressivement, l'exploitation portera, d'ici la fin de l'année, sur un total de 511.862 arbres environ.

La production s'est accentuée régulièrement pendant tout l'exercice. Elle a été de 21.199 kg en janvier 1936 et de 85.052 kg en décembre 1936. Seuls les mois de mars et d'avril ont montré une régression, régression saisonnière due à la cessation des pluies, dont il y a lieu de tenir tout particulièrement compte lorsqu'il s'agit d'arbres jeunes, surtout d'arbres greffés. Au total, la production, qui avait été, en 1935, de 58.294 kg, a été de 486.210 kg pendant le courant de l'année 1936.

Les ventes effectuées ont porté sur 365.345 kg et il restait sur la plantation, à fin 1938, 20.628 kg. Ces ventes ont produit une somme brute de 289.990 p.

Usine de traitement

Nous vous avons fait connaître, l'année dernière, que nous avons édifié une usine destinée à la préparation du caoutchouc provenant non seulement de votre plantation, mais également de celles des sociétés de Mimot et de Prekchlong; et que nous avons constitué, à cet effet, une société spéciale dénommée Société pour la fabrication du caoutchouc (S. O. F. A. C.), dont le capital a été souscrit par les trois sociétés intéressées.

Nous avons, au cours de l'exercice, continué les travaux d'édification de l'usine afin de lui permettre de suffire aux besoins d'une exploitation dont les exigences croissent régulièrement en même temps que la production des arbres. L'usine a traité au total, pendant l'année 1936, 1.131.410 kg de caoutchouc et elle est en mesure de faire face à tous les besoins de l'exercice actuel qui correspondront vraisemblablement, pour l'ensemble des trois plantations, à environ 2 millions 1/2 de kg.

Les sommes nécessaires à l'édification de l'usine ont été, conformément à nos accords, fournies par les différentes sociétés intéressées. Les avances ainsi faites par la société de Kantroy s'élèvent à 2.542.707 fr. 40.

La production du premier trimestre 1937

Ainsi que vous nous l'avons dit plus haut, la production de caoutchouc de votre société s'est élevée à 486.810 kg. Cette production s'accroît progressivement chaque mois ; elle a été de :

54 177 kg en janvier 1937, contre 21.199 kg en janvier 1936 ;

34.234 kg en février 1937, contre 19.193 kg en février 1936 ;

36 887 kg en mars 1937, contre 19.48 kg en mars 1936.

Nous espérons que la production totale, dans le courant de l'année, dépassera 1 million de kg.

Examen du bilan

Le bilan de votre société ne nécessite que quelques explications sommaires.

À l'actif, les comptes de premier établissement sont en légère diminution et passent de 23.242 967 fr. 69 en 1935 à 23.076.239 fr. 19. en 1936 ; cette diminution n'est que le résultat d'une mesure d'ordre comptable qui a consisté à faire prendre en compte [par] la S. O. F. A. C. les frais de recrutement de coolies, frais de recrutement qui sont englobés dans le compte S. O. F. A. C. De plus, une construction ayant été détruite par un incendie, l'assurance nous en a remboursé la valeur qui a été porté en diminution des frais de premier établissement, cette construction ayant été précédemment complètement amortie.

Les espèces caisses et banques passent de 89.175 fr. 95 à 1.364.279 fr. 05, ce qui est le résultat normal de notre exploitation.

Enfin, le compte S. O. F. A. C. passe de 1.144.069 fr. 50 à 2.542.707 fr. 40, augmentation qui résulte des travaux effectués dans l'usine au cours de l'exercice. Le compte Portefeuille, qui était porté au bilan de l'année dernière pour 3.849.790 fr. 65 ne s'élève, au 31 décembre 1936, qu'à 2.688.620 fr. 25.

Cette différence provient du fait que nous avons réalisé, durant l'exercice, une partie de de notre Portefeuille avec un certain bénéfice dont vous trouverez le montant dans le compte de Profits et pertes. La somme inscrite au bilan représente la valeur au cours d'achat des titres restant en portefeuille, valeur qui, aux cours pratiqués actuellement, laisserait un bénéfice sensible.

Au Passif, le compte Créditeurs divers qui était de 578.065 fr., en 1935, n'est plus que de 293.785 fr. 85 par suite du remboursement que nous avons effectué sur ce poste.

Résultats de l'exercice

En ce qui concerne le compte de Profits et pertes, les résultats bruts de l'exercice ont été de 1.291.321 fr. 30.

À cette somme de	1.291.321 30
il y a lieu d'ajouter :	
Les revenus du portefeuille, soit 65.481 fr. 60 ;	
Les bénéfices réalisés sur la vente d'une partie du portefeuille, soit 465.845 fr. 30 ;	
Les intérêts et agios et divers, soit 17.643 fr. 80 ;	
Ensemble	548.970 70
formant un total de	1.840.292 00
Sur cette somme de	1.840.292.00
il y a lieu de déduire :	
Pour les Frais généraux d'administration	76.114 30
Il restera donc une somme de	1.764.177.70

Nous vous proposons d'affecter cette somme de 1.764.177 fr. 70 à l'amortissement partiel du poste Perte au change qui ne s'élèvera plus qu'à 206.752 fr. 49 au lieu de 1 million 970.930 fr. 19

Cette proposition figure dans les résolutions que nous soumettrons. à votre approbation après que vous aurez entendu la lecture du rapport de MM. les commissaires.

Projet de fusion

Nous avons, d'autre part, au cours des dernières années, envisagé à plusieurs reprises la fusion des trois sociétés de Mimot, Kantroy et Prekchlong. Ces trois sociétés se trouvent, vous le savez, dans le même district à faible distance les unes des autres et, en particulier, les plantations de Mimot et Kantroy sont limitrophes. Ces sociétés ont, depuis longtemps, une direction commune, des services généraux et, en particulier, des services médicaux communs et, enfin, une usine commune. La fusion permettrait de

régulariser une situation de fait, dont vous avez pu constater les avantages, et de supprimer entièrement la petite société que nous avons dû constituer pour l'édification et la marche de l'usine. Cette question sera traitée, cela va sans dire, au cours d'une assemblée. générale extraordinaire à laquelle vous serez prochainement convoqués.

Questions à l'ordre du jour

Nous vous demandons de vouloir bien procéder au renouvellement du mandat de deux de vos administrateurs Le sort a désigné M. F. Bernard et M. G. Rueff, qui se représentent à vos suffrages.

Nous vous demandons également de procéder, suivant la loi, à la désignation des commissaires chargés de vérifier les comptes de l'exercice en cours. Nous proposons à vos suffrages les commissaires suivants agréés par les pouvoirs publics : M. Durand Saint-Ange, expert-comptable, à Paris, et M. Alfred Jeambille. à Saïgon.

Enfin, nous vous prions, comme d'usage, de donner aux administrateurs les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Il n'a été fait, au cours de l'exercice, que des opérations d'ordre courant.

Nous vous proposons. en conséquence, d'approuver et les dispositions prises par votre conseil et les comptes de l'exercice 1936. que nous soumettrons à votre approbation après, que vous aurez entendu la lecture du rapport de MM. les commissaires.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1936

ACTIF	
Frais constitution société	1.00
Comptes premier établissement :	
Travaux de plantation	21.717.178 39
Constructions	1 00
Concession	1 271.088 60
Matériel	87 971 20
Espèces caisse et banques	1.364.279.05
S.O.F.A.C.	2 542.707 40
Frais enregistrement trimestriel	227.412 87
Portefeuille	2.688 628 15
Stock	187 715.70
Perte au change	1.970 930 19
Total	<u>30.057.913 55</u>
PASSIF	
Capital	30.000.000 00
Créditeurs divers	293.735 85
Profits et pertes 1936	1.764.177 70
Total	<u>30.057.913 55</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux	76.114 30
Solde bénéficiaire exercice 1936	1.764.177 70
Total	<u>1.840.292 00</u>
CRÉDIT	
Résultats de l'exploitation	1 291.321 30
Revenus portefeuille	65.481 60
Bénéfices sur .portefeuille	465.845 30
Intérêts et agios et divers	17.643 80
Total	<u>1.840.292.00</u>

LA DISCUSSION

M. le président. – Je donnerai la parole à ceux des actionnaires qui auraient des explications à demander ou des observations à formuler.

L'intérêt que présente une réalisation rapide de la fusion des trois sociétés

Un actionnaire. — Monsieur le président, avec toute la déférence qui vous est due, je voudrais vous poser une question qui s'impose à la lecture du rapport. Pour une personne non prévenue, on peut déduire de la lecture de ce document que la société accomplit des progrès très sérieux d'une année à l'autre, puisque la production est passée de 85.000 kg à 406.000 kg d'une année à l'autre.

D'un autre côté, j'attire votre attention et celle de Messieurs les actionnaires sur ce point. À la page 4 du rapport, on fournit des détails sur l'usine qui travaille pour les trois sociétés de Kantroy, de Mimot et de Prekchlong. Il y est indiqué également que les plantations de ces trois sociétés sont limitrophes, que le travail y est accompli en commun. Bref, le développement se poursuit d'une manière rationnelle et les résultats de cette collaboration, de cette fusion d'intérêts entre les trois sociétés, donnent les meilleurs espoirs.

Par ailleurs, je constate qu'il est fait allusion à un projet de fusion, qui est à l'ordre du jour depuis plusieurs années ; mais je ne vois pas que des détails soient fournis sur l'époque à laquelle cette opération pourra être réalisée. Et ceci ne laisse pas que d'être un peu inquiétant. Voilà pourquoi.

Je lis dans votre rapport à la page 5 : Nous avons, d'autre part, au cours des dernières années, envisagé à plusieurs reprises la fusion des trois sociétés de Mimot, Kantroy et Prekchlong, dans le même district à faible distance les unes des autres et, en particulier, les plantations de Mimot et Kantroy sont limitrophes.

Et plus loin, nous lisons encore :

Ces sociétés ont depuis longtemps une direction commune, des services généraux et, en particulier, des services médicaux communs, et, enfin, une usine commune. La fusion permettrait de régulariser une situation de fait

Je me garde d'insister, parce que je me réfère au rapport, qui est d'une clarté limpide ; mais, pour nous actionnaires, une question se pose ; on ne comprend pas *a priori* pourquoi il existe une société intermédiaire pour l'exploitation d'une usine, alors

que les plantations sont voisines, ont une direction commune, des intérêts communs. Évidemment, l'idée de fusion s'est imposée depuis longtemps à tout esprit non prévenu.

Où en est le programme de fusion ?

Cependant, je me permets de vous poser cette question :

— Puisque cette fusion est à l'ordre du jour depuis plusieurs années, pourquoi n'a-t-elle pas été réalisée ? Première question.

Deuxième question : Si elle doit être réalisée, et je suppose que ce programme entre bien dans vos vues, puisque vous dites : « Cette question sera traitée, cela va sans dire, au cours d'une assemblée générale extraordinaire à laquelle vous serez prochainement convoqués », je me permets donc d'insister sur un point qui a peut-être échappé à certains actionnaires, mais qui a retenu mon attention.

Si, aujourd'hui, c'est-à-dire au cours de l'année 1937, le programme de fusion de ces trois sociétés était réalisé, vous bénéficiez des avantages de la législation fiscale actuellement en vigueur en la matière. Or, la dépense résultant de ce programme de fusion, assez complexe, d'ailleurs, *a priori*, peut représenter — et si je me trompe vous voudrez bien me rectifier —, d'après les recherches que j'ai pu effectuer dans certains archives, une somme de 500.000 à 600.000 francs. Mais si nous laissons passer l'année 1937, nous aurons à supporter des charges plus lourdes, qui pourront atteindre de 8 à 10 millions. Ne serait-il pas absurde, dans de pareilles conditions, d'attendre que l'année 1937 soit écoulée pour réaliser ce programme qui s'impose à tout esprit impartial, qui est dans l'intérêt des actionnaires pour les raisons énumérées dans votre rapport, au lieu de réaliser une économie de 7 à 8 millions ?

Où en est exactement, au moment où je prends la parole, ce programme de fusion auquel il est fait allusion dans votre rapport ? Quelles sont les raisons qui peuvent s'opposer à la réalisation de ce projet au cours de l'année 1937, alors que nous pourrions, en ce moment, réaliser des économies très importantes au point de vue des lois fiscales ?

Rappel des conditions dans lesquelles ont été constituées les trois sociétés

M. le président. — Je suis très heureux de cette intervention. J'avais, d'ailleurs, l'intention, si personne n'avait demandé la parole, de vous donner des explications en ce qui concerne ce programme relatif à la fusion.

Je crois que les explications que je vais vous fournir seront de nature à vous rassurer pleinement. Il est un fait certain : nous avons envisagé la fusion depuis de longues années. Pourquoi ? Le fait est bien simple. C'est que nous avons été amenés à la réaliser matériellement. Nos sociétés ont été créées, vous le savez, en 1926, 1927, je parle de la nôtre et de Mimot, car Prekchlong a été constituée dans des conditions un peu plus compliquées.

Les plantations de Mimot ont été créées en 1927-1928. C'est Mimot qui a, pour ainsi dire, essuyé les plâtres. Les trois sociétés ont été installées dans le même district, où aucune exploitation de ce genre n'avait encore été créée. Il n'existait que des routes médiocres, on avait à faire face à des difficultés de tout ordre, ne fut-ce qu'au point de vue sanitaire. C'est notre Société de Mimot qui a effectué les premiers travaux ; elle a peut-être commis certaines erreurs, comme on le fait toujours quand on commence des exploitations de ce genre, mais elle a donné aux autres sociétés des exemples dont celle-ci ont profité.

Au début, chacune de ces sociétés s'est constituée d'une façon indépendante ; chacune a créé ses pépinières, chacune s'est préoccupée d'acheter des graines sélectionnées, puis de préparer le greffage.

Il est vraisemblable que si la crise n'était pas survenue pendant un temps plus ou moins long, chaque société aurait vécu de son côté, isolée des autres. Malheureusement, vous vous le rappelez, en 1929, la crise financière commence, et par

conséquent, nous avons pu constater à ce moment-là qu'il nous serait impossible, le cas échéant, de nous procurer les capitaux nouveaux dont nous avons besoin. Je n'ai pas besoin de vous apprendre que cette crise a duré un certain temps et qu'elle persistait encore il y a deux ans.

À cette crise, qui était d'ordre financier, s'en est ajoutée une autre plus grave encore, celle du caoutchouc, puisque les prix du caoutchouc sont tombés en 1933 à deux pence la livre.

Nous avons au début (je parle de notre société comme des autres), imaginé que nous pourrions faire un effort très important.

Effectivement, nous avons demandé au gouvernement de l'Indochine des concessions domaniales très étendues, en moyenne de 9.000 hectares, pour chacune des trois sociétés, ce qui représentait un total de 27.000 hectares. Nous nous sommes rendu compte rapidement qu'il ne saurait être question de mettre en valeur des superficies pareilles.

En réalité, dès 1930, dans chacune de ces sociétés, on a décidé d'arrêter les plantations et de poursuivre simplement l'entretien et l'organisation du domaine, de manière à pouvoir passer les mauvais jours.

Nous avons, pendant cette période, subi tous des pertes plus ou moins importantes.

La Société de Mimot a éprouvé des pertes dues au fait qu'elle s'était installée la première. De plus, elle s'était installée à un moment où l'Administration de l'Indochine ne se montrait pas très favorable aux exploitations nouvelles. En particulier, les difficultés de recrutement et de main-d'œuvre ont été importantes, et notre société a subi, de ce chef, des pertes.

Kantroy a subi des pertes pour d'autres raisons : cette société avait constitué son capital en francs, il lui a paru nécessaire, à un certain moment, de transférer ces francs en Indochine, de façon à disposer de piastres, ce qui lui paraissait plus sûr. En fin de compte, elle a subi, par suite de la baisse du change de la piastre, une perte qui a dépassé deux millions et demi.

Comment l'indivision s'est imposée

En présence de l'amenuisement des ressources, et des perspectives qui s'ouvraient, il est venu tout naturellement à l'esprit de vos dirigeants de constituer en commun des services qui pouvaient permettre de réaliser des économies. En d'autres termes, c'est la très dure nécessité des temps que nous avons traversés, qui nous a obligés à nous mettre dans cette situation un peu spéciale qu'on appelle l'indivision. Nous avons décidé d'avoir un seul directeur, un seul médecin, un seul hôpital ; nous avons décidé d'avoir, ensuite, un seul service d'approvisionnement et de recrutement, d'avoir des pépinières uniques. Puis, quand la question de greffage s'est posée, question infiniment délicate, car il s'agissait de greffer un million d'arbres, nous avons créé un service de greffage. Bien des gens ne se rendent pas compte des difficultés de cette tâche. Nous avons eu la bonne fortune de trouver un véritable jardinier, homme habitué à des opérations de ce genre ; il a procédé à des greffages dans des conditions de succès inespéré. Nous avons eu un pourcentage de greffage tout à fait intéressant dans nos opérations à ce moment-là et ce sont les économies réalisées pendant cette période qui nous ont permis de tenir.

Puis la situation s'est améliorée. Lorsque nos plantations sont arrivées à l'âge de la production, un problème nouveau s'est posé : devons-nous créer, chacun de notre côté une usine, ou bien allions-nous créer une usine commune ? Il y avait une question primordiale qui se posait, c'est que, pour pouvoir fabriquer du caoutchouc, il faut avoir de l'eau parfaitement pure, dépourvue de toute acidités. Or il y a dans la région de Mimot un plateau d'altitude de 200 à 250 mètres coupé de vallons, assez arrosé par les pluies. Il y avait là de l'eau en abondance et tous ceux qui fabriquent du caoutchouc savent combien cette question de l'eau est importante. Mais cette eau était acide, et il a

fallu eu puiser de meilleure dans une nappe souterraine. Nous avons donc traité avec une société dans ce but. Nous avons creusé un puits, ce qui représentait d'abord une charge importante et qu'il convenait de répartir entre trois sociétés. Cela nous donnait une solution idéale, que nous n'aurions pas pu réaliser ailleurs. Nous avons ensuite créé une usine commune. Puis, lorsque la question de la vente s'est posée pour nous, nous avons organisé un service de vente commun. En d'autres termes, pour des raisons d'ordre technique, évidemment, nous sommes entrés dans une situation qui nous a conduits à avoir une partie de nos biens indivis. Ce système nous a procuré à la fois des économies et des avantages.

Le problème de la détermination du prix de revient

Par contre, il était extrêmement difficile de répartir les dépenses communes d'une façon rigoureuse et, aujourd'hui encore, la difficulté s'est accrue. Quand nous avons créé une usine, nous avons employé un moyen très simple : nous avons réparti simplement les efforts proportionnellement au nombre d'hectares plantés, dont la production devait servir à alimenter l'usine.

A partir du moment où nous avons décidé de faire une usine commune, nous nous sommes condamnés à ne plus connaître le prix de revient individuel du caoutchouc.

Comment se font les opérations à l'usine en ce moment ? Dans chaque société, on pourvoit à l'entretien de la plantation. Chaque plantation possède des camions citernes dans lesquels on verse le latex que les saigneurs viennent de récolter. Ces camions sont amenés à l'usine. On calcule avec l'approximation la plus grande — mais ce n'est qu'une approximation —, la quantité de caoutchouc sec correspondante. Jusque là, les frais qui correspondent au prix de revient du caoutchouc sont des frais qui sont individuels et sur lesquels aucune discussion n'est possible.

Mais à partir du moment où le latex est envoyé à l'usine, il n'en est plus de même.

Les camions-citernes venant de toutes les plantations arrivent à l'entrée de l'usine, ils sont déversés dans le réservoir, où ils sont mélangés, où ils sont coagulés : ils passent ensuite dans une série d'opérations (laminage, séchage, emballage), pour lesquelles les frais sont communs. Ces frais sont répartis proportionnellement à la quantité de caoutchouc sec déposé dans chaque usine. On a ainsi un produit qui est un produit commun aux usines, qui est, du reste, dès maintenant, connu sur tous les marchés comme un caoutchouc Mimot, Mimot était le nom de la région, le centre principal de cette région.

Puis, lorsqu'il s'agit de vendre, nous vendons les produits de l'usine, non pas les produits de chaque plantation indépendamment. En fin d'année, on calcule le prix moyen de caoutchouc et on applique le prix moyen de vente au caoutchouc sec contenu dans les réservoirs réservés à l'usine.

C'est pour cela que votre commissaire aux comptes vous a signalé que vous ne possédiez pas le prix de revient rigoureux, ce qui, le cas échéant, peu faire l'objet de discussions.

Si nous voulions avoir un prix de revient réel, il faudrait considérer l'usine comme indépendante, la louer successivement à chacune des sociétés, de façon que chacune de ces sociétés y fasse les opérations qui lui sont propres.

Mais cela deviendrait une opération économique. De même, quand nous vendons du caoutchouc à terme, que nous livrons ce produit, il ne vient pas de telle société, mais de l'usine. Il en résulte que nos prix de revient ne sont pas rigoureux. En d'autres termes, nous avons tous les désavantages de l'indivision, si nous en avons tous les avantages. Il était donc naturel que, par une ventilation une fois faite une fois pour toutes, nous tendions à fusionner financièrement des entreprises, qui étaient déjà fusionnées au point de vue technique et au point de vue pratique.

Les différences existant dans les situations financières

Ce qui nous a empêchés jusqu'à ces derniers temps de réaliser une fusion au sujet de laquelle nous avons délibéré (tout au moins officieusement) à maintes reprises depuis quatre ou cinq ans, c'est que, pour faire cette fusion, il fallait que les sociétés se trouvassent dans une situation financière à peu près analogue.

Or, pour l'une de nos sociétés, Mimot, le capital qu'elle avait souscrit et réalisé au début en piastres était équivalent, en francs, à celui de Kantroy, mais se limitait à 1.600.000 piastres ; et ce capital a été épuisé avant que la période de crise soit diminuée. Il fallait donc chercher une autre combinaison. On a songé alors à fusionner Mimot et Kantroy. Kantroy possédait encore des ressources, mais nous avons écarté cette solution, qui eût été défavorable à la fois à Mimot et à Kantroy, Mimot n'ayant pas d'argent et se tournant vers Kantroy qui en possédait encore, Kantroy aurait eu le droit de faire payer son concours financier au plus haut prix. Il est donc vraisemblable que le sauvetage de Mimot aurait entraîné pour ses actionnaires des pertes importantes.

Nous avons donc voulu éviter cet inconvénient. Je doit dire que c'est avec quelque satisfaction que ceux qui font partie des conseils de vos trois sociétés peuvent dire que nos sociétés sont à peu près les seuls en Indochine, parmi toutes celles qui ont été créées en 1926-1927, etc., à n'avoir subi aucune réduction de leur capital. Mais je répète que, si nous avons réalisé une opération qui aurait été en apparence favorable à Kantroy, nous n'aurions pas été plus avancés. La raison en est bien simple : Kantroy avait subi des pertes importantes de change lors de la stabilisation de la piastre à 10 fr., et elle devait en subir d'autres plus considérables encore. A un moment donné, ayant converti nos francs en piastres, il a fallu se préoccuper d'une part de les réserver pour les emplois futurs, et, d'autre part, de les utiliser. Il y a eu un moment en 1931 où nous avons cru – et nous avons eu tort — que la crise du caoutchouc était finie. Les cours d'un certain nombre de grandes valeurs caoutchoutières étrangères avaient baissé. Nous avons cru que nous allions pouvoir réaliser une bonne opération en investissant des fonds dans de telles entreprises. Tous les administrateurs qui faisaient partie du conseil ont cru faire une opération sage et ne comportant pas de risques.

Nous nous sommes trompés et, entre le moment où nous avons acheté notre portefeuille [et ? sa valeur] avait diminué de 50 %. Si nous avons fait cette opération après avoir fusionné Mimot et Kantroy, nous aurions été obligés d'avoir recours au crédit et ce crédit nous aurait été vendu très cher.

Telles sont les considérations qui ont fait que nous avons écarté, au point de vue financier, toute idée de fusion. Nous avons satisfait aux besoins de Mimot d'abord, en demandant au gouvernement de l'Indochine des avances qu'il nous a faites ; puis, à partir du moment où le gouvernement de l'Indochine a paru se désintéresser des plantations, nous nous sommes tournés vers la Société des Messageries fluviales de Cochinchine, qui avait été fondatrice des trois sociétés. Elle a consenti des avances non seulement à Mimot, mais à Kantroy.

Nous nous sommes trouvés, en ce qui concerne Kantroy, en présence du dilemme suivant : ou faire un emprunt, ou vendre notre portefeuille. Nous avons préféré faire un emprunt. Nous sommes heureux de constater [que] ni le gouvernement de l'Indochine, ni les Messageries n'ont abusé de la situation : les emprunts ont été fait à 6 1/2 % et c'est grâce à ce concours que nous sommes arrivés à pouvoir mettre nos plantations en valeur sans être acculé à un de ces mouvements d'accordéon, dont les exemples sont très nombreux.

D'autre part, dans le portefeuille de Kantroy, que nous avons soigneusement réservé, auquel nous n'avons pas touché, nous avons pu le réaliser récemment dans des conditions qui nous permettent précisément d'amortir la perte au change d'autrefois.

Raisons pour lesquelles la fusion est maintenant possible

En résumé, la fusion à laquelle nous avons songé dès le premier jour, nous l'aurions faite immédiatement si la situation financière des différentes sociétés avait été la même. Nous avons considéré qu'il fallait attendre qu'elles fussent placées sur le même pied d'égalité pour réaliser ce projet de fusion.

Nous estimons que nous sommes arrivés aujourd'hui à ce résultat. Il est certain que ces trois sociétés ne sont pas rigoureusement dans la même situation : Kantroy possède un portefeuille qui, au cours actuel, représente 2.800.000 francs à 3 millions de francs. Mimot avait encore, il y a trois mois, une dette de 900.000 francs à l'égard de la Compagnie des messageries fluviales, mais elle a réduit cette dette à 250.000 francs. Prekchlong avait une dette de 1.250.000 francs, qui n'est plus que de 850.000 francs. Il reste cependant une différence appréciable entre nos trois sociétés, au point de vue de la trésorerie, paraîtra secondaire si l'on veut bien considérer que les sociétés produiront cette année 2 millions et demi de kg de caoutchouc. Or, la moitié de ce caoutchouc a déjà été vendue à 11 francs le kg. Le crois qu'on peut considérer que la vente totale ne se fera pas à des prix inférieurs à 10 francs, c'est-à-dire que nous disposerons cette année d'une trésorerie totale de l'ordre de 20 millions, dont 8 millions à peu près pour Mimot ; de 10 à 12 millions pour Kantroy , il restera donc 5 à 7 millions pour Prekchlong.

En présence de cette situation qui ne pourra que s'améliorer au cours des années futures, puisque nous réaliserons d'ici trois ou quatre ans une production de l'ordre de 8 à 7 millions de kg pour nos différentes sociétés, les questions de trésorerie deviennent secondaires, je ne dis pas, bien entendu, négligeable, et nous avons pu, dès commencement de l'année, envisager une fusion. Si nous avons été libres, j'aurais préféré, pour mon compte, en tant que président de Mimot, attendre deux années, parce que toutes nos sociétés auraient alors distribué des dividendes, et que ces dividendes auraient été sensiblement équivalents. Sera-t-il de l'ordre de 12, 13 ou 14 francs ? Je me garderai bien de donner une précision à cet égard, mais je mets en fait que nous avons la possibilité de distribuer à chaque société un dividende à peu près équivalent. Dans ces conditions, le calcul de l'équivalence entre les sociétés aurait été particulièrement aisé. D'ici là, d'autre, part, toutes les questions de trésorerie, de différences entre les diverses sociétés au point de vue du portefeuille, n'auraient fait que s'atténuer. Lorsqu'au lieu de 2 millions 1/2 de kg de caoutchouc, nous en traiterons 4 millions, si les prix actuels se maintiennent, nous nous trouverons en présence d'une trésorerie de l'ordre de 40 millions. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'une dette de 150.000 p. pour une société, ou un portefeuille de 3 millions et demi pour une autre, ne représentera, à ce moment-là, qu'une différence absolument négligeable.

(à suivre.)

Société indochinoise des plantations de Kantroy
(*Les Annales coloniales*, 17 janvier 1938)

196.058 kg contre 95.052 kg en décembre 1936, soit un total de 872.714 kg pour l'année contre 786.210 kg en 1936.

1937 : FUSION DES SOCIÉTÉS DE MIMOT, KANTROY ET DE PREK-CHLONG DANS LES
PLANTATIONS RÉUNIES DE MIMOT

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Pl._reunies_de_Mimot.pdf